



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

**Commission de Suivi de Sites (CSS) des
Sociétés CREALIS et SOCIÉTÉ DU DÉPÔT DE SAINT-PRIEST
(SDSP) à Saint-Priest et INTERRA LOG à Chaponnay,**

Mardi 2 Avril 2024 – salons de l'Hôtel de Ville de Saint-Priest
de 9h00 à 11h00

ORDRE DU JOUR

1. Actualisation de l'arrêté préfectoral de composition de la CSS
2. Points sur l'activité¹ du site par les exploitants
3. Points sur l'activité du site par les inspecteurs de la DREAL
4. Actualités SDMIS / DDT
5. Questions diverses

1 Contenu précisé à l'article D. 125-34 du code de l'environnement